

Commune de Franois

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2022</p>
--

Etaient présents :

Mesdames GILLET Françoise, DELESSARD Martine, SIMON BOUVRET Geneviève, DUBOIS Cécile, BORRINI Catherine, PRALON Marine, SANDER Annie, LECLERC Bénédicte, TANNIERES Brigitte

Messieurs BOURGEOIS Émile, BAULIEU Jean-Louis, MOUTON Patrice, HENRIOT Francis, COUDRY Sébastien, LORY Jean-Pierre, DUMORTIER Florent, PONS François, LAPOUGE Damien,

Absents excusés :

Monsieur HOUSSIN Thomas (donne pouvoir à Monsieur François PONS)

Nombre de conseillers :

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 18

Nombre de Conseillers Municipaux ayant donné pouvoir : 1

Nombre de Conseillers Municipaux votant : 19

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire choisi parmi les membres du Conseil Municipal. Monsieur Jean-Louis BAULIEU ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Date de convocation : 18 mai 2022

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 4 avril 2022
- 3) Délégation de signature depuis la dernière séance du conseil
- 4) Attribution de subvention
- 5) Validation du rapport de la Clect – Bonus soutenabilité voirie
- 6) Fixation des frais de fourrière à véhicules
- 7) Adhésion à la SPL Mobilité Bourgogne Franche Comté
- 8) Choix du prestataire pour le remplacement de la chaudière du bâtiment collectif situé au 4 rue de l’Eglise
- 9) Choix du prestataire pour la rénovation de la salle de bain d’un appartement situé dans le bâtiment collectif du 4 rue de l’Eglise

Divers :

- . Questions diverses

La séance ouverte,

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Délibération du Conseil Municipal 2022/042

Vu l'article L 121-14 du Code des Communes,

Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités,

Il est procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Monsieur Jean-Louis BAULIEU comme secrétaire de séance, celui-ci ayant accepté.

2/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2022

Délibération du Conseil Municipal 2022/043

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 4 avril 2022 est soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Les Conseillers Municipaux sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de leur dernière séance en date du 4 avril 2022.

3/ DELEGATIONS DE SIGNATURE DEPUIS LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL

Délibération du Conseil Municipal 2022/044

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'acceptation de plusieurs devis, à savoir :

- REVETEC - Réparation du sol du gymnase : 928,80 € T.T.C
- FORMATION SECURITE PRO – Formation gestes et postures : 222,60 € T.T.C
- ONF – Exploitation forestière par l'entreprise SIMONIN : 8 800,00 € T.T.C
- FRENE & SCIE – Fabrication et pose d'un garde corps - accès cimetièrre : 2 450,00 € T.T.C
- FRENE & SCIE – Remise en état de la barrière de l'arboretum : 3 680,00 € T.T.C
- AXIMA – Remplacement vanne de gaz - Presbytère : 622,80 € T.T.C
- TRIVIAL COMPOST – Mise en place compostage – Restaurant scolaire : 1 050,00 € T.T.C
- AMI NET – Nettoyage appartement de la Belle Etoile : 960,00 € T.T.C
- AXIMA – Réparation chaudière - : 985,34 € T.T.C
- BOUCON – Pose de plaques sur le monument aux morts : 2 988,00 € T.T.C
- DEMETERRE – Fourniture de pièces pour le tracteur John Deere : 344,38 € T.T.C
- DESAUTEL – Désenfumage gymnase : 310,00 € T.T.C
- DESAUTEL – Maintenance système sécurité incendie – salle associations : 192,00 € T.T.C
- DESAUTEL – Maintenance système sécurité incendie – Bât communaux : 913,20 € T.T.C
- DELESTRE – Fourniture grilles de radians - chaudière gymnase : 2 886,00 € T.T.C
- ANS – Contrat de sauvegarde : 125,00 € T.T.C par mois
- MARIE HENRIOT GRAPHISTE – Fourniture de 300 tours de cou : 1 044,00 € T.T.C

Le Conseil Municipal a pris acte de ces informations.

4/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Patrice MOUTON

Délibération du Conseil Municipal 2022/045

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur l'attribution de subventions aux associations.

La Commission finances propose d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS LOCALES	Proposition 2022
- Coopérative Ecole Primaire	650.00 €
- Coopérative Ecole Maternelle	500.00 €
- Sorties Ecole Primaire	800.00 €
- Sorties Ecole Piscine	1 580.00 €
- Sorties Ecole Maternelle	400.00 €
- A.P.E	200.00 €
- Aide Pompiers AIDE Porteur (assurance)	210.00 €
- Amicale des donneurs de sang bénévoles	200.00 €
- LACIM	400.00 €
- Football Club Grand Besançon	600.00 €
- Tennis Club	300.00 €
- Chorale La Débandade	250.00 €
- H.B.C. Franois	500.00 €
- Entretien et surveillance du Gymnase	4 500.00 €
- Badminton	200.00 €
- Comité des fêtes	600.00 €
- Club de l'amitié	200.00 €
- BABYSONTIN	0.00 €
- Association La Clé	800.00 €
- ACCA de Franois (Chasse)	150.00 €
- Négar	150.00 €
- Vétérans foot SCFS (assurance)	210.00 €
TOTAL	13 400.00 €

ASSOCIAT° Départementales / Nationales	Proposition 2022
- ALEDD	300.00 €
- UNC AFN Section d'Audeux	100.00 €
- Souvenir Français	80.00 €
- A.F.M. Téléthon	170.00 €
- SPA BESANCON	810.00 €
- Bibliothèque de l'hôpital	100.00 €
- JALMALV	150.00 €
- Semons l'espoir	100.00 €
- La Ronde de l'Espoir Cancer	100.00 €
- AVALFORT	100.00 €
- FARER AVANNE	200.00 €
- Accueil famille de Pergaud	100.00 €
- Secours Catholique	100.00 €
- Emmaüs	200.00 €
- Banque Alimentaire	100.00 €
- Resto du cœur	150.00 €
- Onco Doubs	150.00 €
TOTAL	3 010.00 €
TOTAL GENERAL	16 410.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord à l'attribution des subventions proposées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à ces attributions.

5/ VALIDATION DU RAPPORT DE LA CLECT – BONUS SOUTENABILITE VOIRIE **Rapporteur : Patrice MOUTON**

Délibération du Conseil Municipal 2022/046

A l'occasion de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du transfert de compétences des communes membres vers l'EPCI, une Commission locale d'évaluation des charges transférées (« CLECT ») a été mise en place.

La délibération communautaire du 10 septembre 2020 de création de la CLECT a décidé que cette commission serait composée des membres de l'assemblée délibérante de Grand Besançon Métropole, ainsi que du Trésorier à titre d'expert. Conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, elle comprend donc des membres de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres de la communauté d'agglomération.

Cette commission s'est réunie le 31 mars 2022, en vue de valider la mise en œuvre d'un bonus soutenabilité, dans le cadre du transfert de compétence voirie, pour la période 2022-2026. Quatre communes sont concernées par le bonus. Le détail est présenté dans le rapport en annexe. Hormis pour ces communes, les montants d'attribution de compensation prévisionnels 2022 validés en CLECT du 16 décembre 2021 restent inchangés.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur les modalités et résultats du calcul des dispositions relatives au bonus soutenabilité pour la période 2022-2026 décrit dans le rapport CLECT du 31 mars 2022.

Le Conseil municipal,

VU l'arrêté préfectoral n° 7066 du 23 décembre 2000 portant création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à compter du 1^{er} janvier 2001,

VU l'arrêté préfectoral du 19 juin 2019 portant transformation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon en Communauté Urbaine,

VU le IV de l'article 1609 nonies C du CGI,

VU les rapports de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 31 décembre 2022 joints en annexe,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- *approuve les modalités et résultats des dispositions relatives au bonus soutenabilité pour la période 2022-2026 décrits dans le rapport de la CLECT du 31 mars 2022.*

6/ FIXATION DES FRAIS DE FOURRIERE A VEHICULES

Rapporteur : Patrice MOUTON

Délibération du Conseil Municipal 2022/047

Dans le cadre de la convention de groupement de commandes permanent, l'accord cadre relatif à la gestion et l'exploitation de la fourrière à véhicules municipale fait l'objet d'un groupement de commandes entre la Ville de Besançon et les 48 communes membres de Grand Besançon Métropole suivantes :

- Avanne Aveney,
- Beure,
- Boussières,
- Busy,
- Byans sur Doubs,
- Chalèze,
- Champagney,
- Champvans les Moulins,
- Châtillon le Duc,
- Chevroz,
- Cussey sur l'Ognon,
- Dannemarie sur Crête,
- Deluz,
- Devecey,
- École Valentin,
- Franois,
- Geneuille,
- Gennes,
- La Chevillotte,
- Larnod,

- Les Auxons,
- Mamirolle,
- Marchaux Chaudefontaine,
- Mazerolle le Salin,
- Miserey Salines,
- Montfaucon,
- Montferrand le Château,
- Morre,
- Noironte,
- Novillars,
- Osselle Routelle,
- Pelousey,
- Pirey,
- Poulley les Vignes,
- Pugey,
- Rancenay,
- Roche lez Beaupré,
- Saint Vit,
- Saône,
- Serre les Sapins,
- Tallenay,
- Thise,
- Thoraise,
- Torpes,
- Vaire,
- Velesmes Essarts,
- Venise,
- Villars Saint-Georges

La Ville de Besançon a été désignée coordonnateur du groupement qui comprend 49 membres au total. Cet accord-cadre sera exécutoire en février 2023 pour une durée de 2 ans, renouvelable 2 fois par période de 12 mois soit 4 ans au total et se terminera au plus tard le 31 décembre 2027.

Les frais de fourrière maxima applicables aux automobilistes sont fixés chaque année par arrêté du ministère de l'intérieur (le dernier arrêté en date étant l'arrêté du 2 août 2019 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001 fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles).

Chaque année, la ville de Besançon fixe les tarifs de sa fourrière à véhicules en appliquant les tarifs maxima fixés par le décret.

Afin de rendre opérationnelle la mise en œuvre du service de fourrière, d'harmoniser les tarifs sur l'ensemble du territoire Grand Bisontin, chaque commune doit se prononcer annuellement sur les différents tarifs applicables.

Afin de simplifier le suivi administratif de ce groupement de commandes, il est proposé de fixer les tarifs applicables aux maxima indiqués dans l'arrêté du 14 novembre 2001 fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles. Le tarif applicable sera donc le maxima décrit dans cet arrêté au moment de la survenue de son fait générateur (l'enlèvement du véhicule, par exemple).

Pour information, les tarifs de la fourrière correspondant aux maxima indiqués dans l'arrêté du 14 novembre 2001 sont, à ce jour :

Désignation	Catégories de véhicules	Tarifs 2021 (à titre d'information)	Tarifs 2022
Opérations préalables*	Véhicules PL > 3,5 t	22,90	22,90
	Voitures particulières	15,20	15,20
	Autres véhicules immatriculés	7,60	7,60
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles et quadricycles à moteur non soumis à réception	7,60	7,60
Enlèvement ou restitution sur place*	Véhicules PL 44 t > PTAC > 19 t	274,40	274,40
	Véhicules PL 19 t > PTAC > 7,5 t	213,40	213,40
	Véhicules PL 7,5 t > PTAC > 3,5 t	122,00	122,00
	Voitures particulières	117,50	121,27
	Autres véhicules immatriculés	45,70	45,70
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles et quadricycles à moteur non soumis à réception	45,70	45,70
Garde journalière*	Véhicules PL > 3,5 t	9,20	9,20
	Voitures particulières	6,23	6,42
	Autres véhicules immatriculés	3,00	3,00
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles et quadricycles à moteur non soumis à réception	3,00	3,00
Intervention enlèvement véhicules brûlés	Tous véhicules	155,00	155,00
Intervention sauvegarde des véhicules (inondation,	Tous véhicules	100,00	100,00

Désignation	Catégories de véhicules	Tarifs 2021 (à titre d'information)	Tarifs 2022
véhicules volés)			
Jour de garde pour véhicules sauvés des eaux, volés ou brûlés - À compter du 11ème jour	Tous véhicules	6,19	6,19
Jour de garde supplémentaire dans le cadre d'une enquête judiciaire	Tous véhicules	3,20	3,20
Vente aux domaines	Véhicules PL 44t ≥ PTAC > 19t		120
	Véhicules PL 19t ≥ PTAC > 7.5t		120
	Véhicules PL 7.5t ≥ PTAC > 3.5t		120
	Voitures particulières		100
	Autres véhicules immatriculés		50
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception		50

L'ensemble des frais occasionnés par l'enlèvement, le gardiennage et l'expertise d'un véhicule sont imputables à leur propriétaire, même en cas d'abandon délibéré et destruction de ce dernier.

Le Conseil Municipal est invité à approuver l'application du tarif maxima prévu pour chaque catégorie de prestation par l'arrêté du 14 novembre 2001 fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles pour la durée du marché de gestion et d'exploitation de la fourrière à véhicules.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'application du tarif maxima prévu pour chaque catégorie de prestation par l'arrêté du 14 novembre 2001 fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles pour la durée du marché de gestion et d'exploitation de la fourrière à véhicules.

7/ ADHESION A LA SPL MOBILITES BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Rapporteur : Emile BOURGEOIS

Délibération du Conseil Municipal 2022/048

Monsieur le Maire expose que depuis le 1er septembre 2017, dans le cadre du transfert de la compétence transport des départements aux régions en application de la loi NOTRe, la Région a regroupé les régies départementales des transports du Doubs et du Jura et de la Société Publique Locale (SPL) du département de Saône-et-Loire au sein de la SPL Mobilités Bourgogne-Franche-Comté.

A compter de cette date, pour bénéficier des prestations de cette société les collectivités locales doivent adhérer à la SPL pour un montant de 10€.

La commune de Franois est concernée par les prestations de la SPL pour les transports scolaires ponctuels lors des sorties de classe.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal d'adhérer à la SPL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord à l'adhésion de la commune de Franois à la Société Publique Locale Mobilités Bourgogne-Franche-Comté pour un montant de 10€ et autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à cette adhésion.

8/ CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DU BATIMENT COLLECTIF SITUÉ AU 4 RUE DE L'ÉGLISE

Rapporteur :Françoise GILLET - Avis de la commission Patrimoine du 9 mai 2022 : favorable

Délibération du Conseil Municipal 2022/49

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet de remplacement la chaudière du bâtiment situé au 4 rue de l'église. Il convient de délibérer sur le choix du prestataire pour l'exécution de ces travaux.

Quatre offres ont été reçues :

- Une offre de l'entreprise Saunier d'un montant de 11 758,57€ TTC, mais cette offre est incomplète
- Une offre de l'entreprise SAS OR d'un montant de 8 397,60€ TTC, mais cette offre est incomplète
- Une offre de l'entreprise Bize d'un montant de 13 506,27€ TTC, mais cette offre est incomplète
- Une offre de l'entreprise Engie Solutions d'un montant de 27 036,00€ TTC

En date du 9 mai 2022, la Commission Patrimoine s'est réunie pour examiner les offres reçues et propose aux membres du Conseil Municipal de retenir la proposition de l'entreprise Engie Solutions, seule entreprise répondant à l'ensemble du cahier des charges.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *Valide la proposition de l'entreprise Engie Solutions pour un montant de 27 036,00 € T.T.C. et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.*

9/ CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA RENOVATION DE LA SALLE DE BAIN D'UN APPARTEMENT SITUÉ DANS LE BÂTIMENT COLLECTIF DU 4 RUE DE L'ÉGLISE

Rapporteur : Françoise GILLET - Avis de la commission Patrimoine du 9 mai 2022 : favorable

Délibération du Conseil Municipal 2022/50

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet de rénovation de la salle de bain d'un des appartements situé dans le bâtiment du 4 rue de l'église. Il convient de délibérer sur le choix du prestataire pour l'exécution de ces travaux.

Deux offres ont été reçues :

- Une offre de l'entreprise Saunier d'un montant de 7 896.18€ TTC
- Une offre de l'entreprise Bize d'un montant de 9 625,00€ TTC

En date du 9 mai 2022, la Commission Patrimoine s'est réunie pour examiner les offres reçues et propose aux membres du Conseil Municipal de retenir la proposition de l'entreprise Saunier, mieux disante

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *Valide la proposition de l'entreprise Saunier pour un montant 7 896,18 € T.T.C. et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.*

RAPPORTS DES COMMISSIONS

COMMISSION URBANISME Compte rendu de la réunion du lundi 9 mai 2022

Convocation en date du 21 avril 2022.

Présents : M. BAULIEU Jean-Louis, M. BOURGEOIS Émile, Mme DELESSARD Martine, M. PONS François.

Absente excusée : Mme SIMON BOUVRET Geneviève.

➤ PC :

- Demande de transfert de permis accordé le 14 mai 2021 de construction de 2 logements rue de la Félie.

Avis favorable de la commission.

- Demande de PC déposée pour projet de construction d'une maison individuelle, piscine et garage rue Charrière de Poigris.

Dossier en instruction, pièces complémentaires demandées.

- Demande de PC pour un bâtiment de concession Moto Ducati et surface de vente, rue Louis Jouffroy.

Dossier en instruction, pièces complémentaires demandées.

- Demande de PC pour travaux modificatifs sur construction existante, 2 Grande Rue.

Dossier en instruction, pièces complémentaires demandées.

➤ DP et autres demandes d'autorisations :

- DP déposée pour implantation d'un abri de jardin, 5 rue de la Vignotte.

Avis favorable de la commission.

- DP déposée pour installation de panneaux photovoltaïques, 1 chemin des Aiguilles.

Avis favorable de la commission, sous réserve du règlement du PLU.

- DP déposée pour construction d'une piscine, 5 rue de la Vignotte..

Avis favorable de la commission.

- DP déposée pour pose de panneaux photovoltaïques, 5 chemin du Moulin.

Dossier en instruction, pièces complémentaires demandées.

Autre demandes d'autorisation:

- Demande d'autorisation de pose de clôture et portail 2 vantaux, 7 rue du Clousey.

Avis favorable de la commission, sous prescription de respecter la hauteur totale de 1,80m par rapport au terrain naturel. Rappeler que tout stationnement ne sera pas possible sur le domaine public. Privilégier un recul du portail pour permettre un stationnement.

➤ CU :

- Demande de CU d'information pour parcelles BD 22, 23, 24 et 25, route de La Belle Étoile ;

- Demande de CU d'information pour parcelle AA 58, 2 Grande Rue ;

- Demande de CU d'information pour parcelle AC 149, 4 rue Louis Jouffroy ;

- Demande de CU d'information pour parcelle BC 6, 64 route de la Belle Étoile ;

- Demande de CU d'information pour parcelles BC 105, 92, 96, 98, 108 et 110, 44C route de la Belle Étoile ;

- Demande de CU d'information pour parcelle AB 298, 6 rue Champey ;

- Demande de CU d'information pour parcelle AD 31, 5 rue du Chêne ;

- Demande de CU d'information pour parcelle AE 62, 1 Les Vergers du Stade ;

➤ **DIA :**

- Demande pour parcelle BC 105, route de la Belle Étoile ;
- Demande pour bien sis 64 route de la Belle Étoile ;
- Demande pour bien sis 28 rue Champey ;
- Demande pour bien sis 4 rue Louis Jouffroy ;
- Demande pour bien sis 5 rue du Chêne ;
- Demande pour bien sis 1 Les Vergers du Stade ;
- Demande pour un appartement 9 route de l'Oratoire.

➤ **DOC / DAACT :**

- Déclaration d'ouverture de chantier suite à permis de construire, 46 route de la Belle Étoile.
 - DAACT pour bien sis 9 route de l'Oratoire.
- Non contestation à la conformité.*

➤ **Divers:**

- Demande si DP nécessaire pour construction d'une serre au 6 chemin de Terre Rouge.
Vu le dossier présenté, il n'est pas nécessaire de déposer une DP. Le projet respectant le PLU, un avis favorable sera rédigé.
- Courriel de la DDT concernant une étude sur les terrains prédisposés au ruissellement.
Une réponse sera donnée d'état néant pour notre commune.
- Demande de renseignement reçus de Maître ZÉDET, concernant le PC du bâtiment PIC, rue Louis Jouffroy.
Les documents demandés ont été envoyés.
- Demande de renseignements d'urbanisme, en parallèle d'un CU, pour les parcelles BD 22, 23 et 24, route de La Belle Étoile.
Confirmation que ces parcelles ne sont pas constructibles a été donnée.
- Courrier reçu de SFR, qui recherche des emplacements pour implantation d'une antenne-relais.
La commune ne dispose pas d'emplacement dédié à cet effet.

<p style="text-align: center;">Compte rendu de la Commission Animation du 9 mai 2022</p>

Présents : Monsieur Le Maire,
Mesdames Brigitte TANNIERES, Françoise GILLET, Annie SANDER, Renée HENRIOT,
Marine PRALON.

Excusée : Geneviève SIMON BOUVRET

Invités : Messieurs DUBIEZ, RODRIQUE, MOREL

Octobre Rose : une nouvelle animation est prévue, il s'agit d'un concours de pétanque au terrain stabilisé. C'est pourquoi un changement d'emplacement s'est imposé au complexe sportif et les autres animations à l'école de Franois. Messieurs Rodrique et Morel seront les responsables du concours. L'inscription sera de 5 euros et les boissons à 2 euros. Des lots seront proposés, nous serons sollicités pour rechercher des lots et des sponsors. (Poitrey, Clavier, etc..)

Monsieur Dubiez responsable de la chorale a programmé 20 minutes de chant au retour des marcheurs.

Ci-joint le programme d'Octobre Rose :

- 1) Inscription à la marche populaire (5 euros) à 14 heures avec remise d'un tour de cou.

2) Départ groupé à 15 heures à partir de la cour d'école.

3) Arrivée vers 16 heures (une boisson sera offerte dans la cour de l'école).

Déroulement de la manifestation :

- 1) Concours de pétanque ouvert à tous en 3 parties de 14h à 18 heures sur le terrain stabilisé.
- 2) Chorale 16h30 ou 17 heures (association Accroch'choeur) dans le hall de l'école.
- 3) Animation 17h ou 17h30, les Mim'osas (danse) dans le hall de l'école.
- 4) Massage de bien être toute l'après-midi (libre participation) dans la salle de cantine.
- 5) Bus de palpation toute l'après-midi dans la cour de l'école de Franois.
- 6) Vente de calendriers et articles tricotés mains au profit de l'association Onco'Doubs dans la cour de l'école.

Commission Enseignement **Compte rendu de la réunion du 16 mai 2022**

Etaient présents :

- Mairie Franois : Marine PRALON – Françoise GILLET – Emile BOURGEOIS – Jean-Louis BAULIEU
- Mmes Cécile LEBON et Marie TOFFEL (2 parents d'élèves pour projet Pedibus)
- Présentation projet Pédibus par les deux parents d'élèves : la commission soutient cette initiative et conseille aux parents d'expérimenter le projet sur un ou deux quartiers dès la rentrée de septembre.
- Dérogations scolaires :
 - . Courrier madame Trimaille à mairie de Miserey : attente décision du juge des affaires matrimoniales,
 - . Courrier madame DEUZE : dérogation accordée sous réserve de l'accord de la commune de Chemaudin et Vaux.
- Proposition de la commission de donner un nom au groupe scolaire : Marine PRALON fait un sondage auprès des parents.
- Divers :
 - . Mise en peinture de tonneaux et pose d'éléments bois en forme de crayon : point à voir avec Francis HENRIOT et les employés communaux,
 - . Projet de mise en place d'une silhouette d'écolier : voir avec la commission voirie qui a un chiffrage.
 - . emplacement arrêt de bus : réunion le 19 mai avec Grand Besançon Métropole pour analyser ce point.
 - . le conseil municipal du 4 juillet aura lieu à 14h en présence des enfants de la classe de CM2

COMPTE RENDU COMMISSION GESTION TECHNIQUE du vendredi 13 mai 2022

Présents à la réunion : Martine DELESSARD - Francis HENRIOT

Excusé : Jean-Louis BAULIEU

Invitée : Françoise GILLET

Rapporteur : F. HENRIOT

Ordre du jour :

Emplois d'été

Fleurissement de printemps

Projet salle des associations / bâtiment des instituteurs

Emploi d'été :

Trois demandes reçues et validées :

- Samy HARBAOUI : du 1^{er} au 30 juin 2022
- Arthur Pape : du 1^{er} au 31 juillet 2022
- Clément Daval ; du 1^{er} au 31 août 2022

Fleurissement de printemps :

- Mairie, église, école et pharmacie
- Choix des plantes et consultation Ets DUSSERT et GAEC BAULIEU

Projet salle associations et bâtiment des instituteurs :

Les différents blocs du projet seront chiffrés et réalisés tout ou partie cet automne, la saison et météo actuelles n'étant pas propices aux plantations d'arbres et arbustes.

Voir détail projet en annexe

Compte rendu de la Commission Patrimoine Réunion du 09/05/2022

Présents : M.Delessard – J.P.Lory – F.Pons – E.Bourgeois – F.Gillet

Mr Renou – Mr Chiappinelli pour le club de football

1/ Étude de faisabilité pour la rénovation des vestiaires du football

A notre demande les dirigeants nous ont présenté les besoins du club :

2 vestiaires masculin – 2 vestiaires pour les féminines (23% des licenciés)

Dimension entre 24 et 26 m²

Modification vestiaire arbitre

Cette étude est transmise au service d'aide aux communes de GBM

2/ Remplacement de la chaudière du bâtiment collectif rue de l'église

Mise aux normes sécurité du local chaufferie, reprise calorifuge, pose de répartiteurs de frais de chauffage dans chaque appartement

Entreprise Saunier : 11 758,57€ offre incomplète
SAS OR 8 397,60€ offre incomplète
Engie solutions 27 036€
Entreprise Bize : 13 506,27 offre incomplète

La commission propose de retenir l'offre de Engie solutions , la seule prenant en compte la mise aux normes et les répartiteurs

3/Pose de 4 volets roulants appartement de la poste

SBI : 2 750€ ttc
Fenêtres et fermetures : 2 851€ ttc

La commission propose de retenir l'entreprise SBI mieux disante

4/ Rénovation salle de bain appartement rue de l'église

Entreprise Bize : 9 625€ ttc
Entreprise Saunier : 7 896,18€ ttc

La commission propose de retenir l'entreprise Saunier mieux disante

Commission jeunesse et sports Compte rendu de la réunion du 04/05

Présents

Mairie : Emile Bourgeois maire de la commune, Patrice Mouton adjoint, Jean-Pierre Lory, Badminton François Marechal, Chevassu Éric, Ecartot Julien, Olivier Alno.

Excusées

Bénédicte Leclerc, Françoise Gillet

Points discutés :

[1-Accueil équipe Badminton suite à leur demande de RDV :](#)

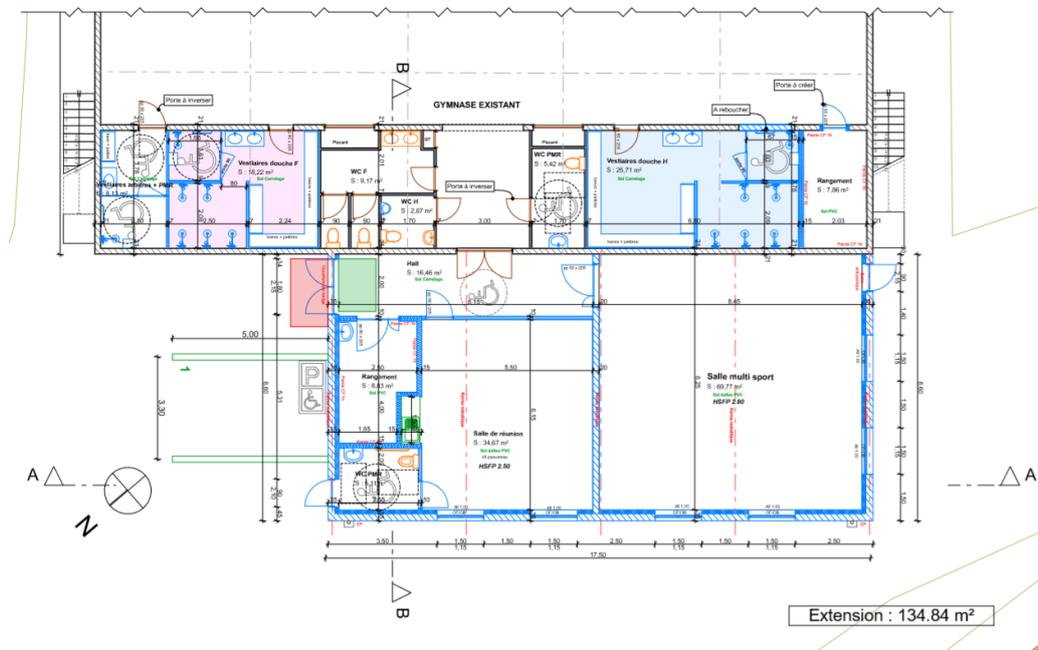
- **Changement de président :**
Mr Olivier Alno remplace François Maréchal
- **Demande de modification du planning**
 - **Planning actuel :**
Lundi de 18h à 22h
Jeudi de 20h à 22h
Dimanche de 10h à 12h
 - **Planning demandé :**
Lundi de 20h à 22h
Jeudi de 18h à 22h
Dimanche de 10h à 12h

Nous sommes engagés à apporter une réponse dans les plus brefs délais.

Autres points abordés :

- Devis à réaliser vitres occultantes
- Débarrasser le local bad (table de ping pong...)
- Balayeuse à réviser

2- extension du gymnase : pour rappel plan prévu



Actions à prévoir :

- Lancement projet (validation maitrise d'œuvre)
- Rétroplanning des travaux (1^{er} semestre 2023)
- Ouverture et fermeture par badge personnalisé
-

3- Validation devis abri pour le foot

CCAS

Compte rendu de la réunion du jeudi 5 mai 2022

Présents : Emile BOURGEOIS, Remy HENRIOT, Catherine CREVOISIER, Odile DUBIEZ, Françoise GILLET, Brigitte TANNIERES, Geneviève SIMON BOUVRET, Florence AYMONIN, Martine DELESSARD, Annie CHANEZ

Excusée : Jean-Louis BAULIEU

Secrétaire de séance : Geneviève SIMON BOUVRET

ORDRE DU JOUR :

- 1) Attribution d'une aide financière d'urgence suite à un sinistre
 - 2) Attribution d'une aide financière d'urgence suite à un sinistre
- Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général de Collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil d'Administration du C.C.A.S. Madame Geneviève SIMON BOUVRET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1/ ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE D'URGENCE SUITE A UN SINISTRE

Monsieur le Président expose aux membres du CCAS la situation d'un administré qui rencontre des difficultés financières suite à l'incendie de sa résidence principale.

Monsieur le Président propose aux membres du CCAS de venir en aide à cet administré à hauteur de 700.00 € afin de lui permettre de faire face aux dépenses liées à ce sinistre.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour l'attribution de cette aide à hauteur de 700.00 € à et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération. La somme de 700.00€ sera versée directement à l'administré.

2/ ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE D'URGENCE SUITE A UN SINISTRE

Monsieur le Président expose aux membres du CCAS la situation d'un administré qui rencontre des difficultés financières suite à l'incendie de sa résidence principale.

Monsieur le Président propose aux membres du CCAS de venir en aide à cet administré à hauteur de 700.00 € afin de lui permettre de faire face aux dépenses liées à ce sinistre.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour l'attribution de cette aide à hauteur de 700.00 € à et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération. La somme de 700.00€ sera versée directement à l'administré.

QUESTIONS DIVERSES

- La distribution des cartes avantages jeunes aura lieu les samedis 3 et 10 septembre 2022 de 9h à 12h et les mercredis 7 et 14 septembre de 14h à 18h.
- Des ateliers informatiques sont proposés par l'association ELIAD pour les personnes aidantes qui accompagnent quotidiennement ou ponctuellement des proches âgés ou malades et qui ne savent pas ou peu utiliser l'informatique et qui souhaitent découvrir internet et ses possibilités d'usage au quotidien.
Cet atelier se déroulera sur 12 séances de 2 heures avec un groupe de 8 personnes à partir du mois de septembre
Des tablettes seront prêtées aux participants, toutefois si des participants possèdent déjà une tablette ou un ordinateur, l'atelier se déroulera avec leur matériel.
Les cours auront lieu à la mairie dans la salle du conseil avec un animateur expérimenté dans la gestion et l'animation de cette action.
- Réflexion sur les colis de Noël.

QUESTIONS DIVERSES

- Trésorerie au 23 mai 2022 : 502 267,64€
- Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'une partie des caméras est déjà installée et que le dispositif de vidéo protection sera opérationnel fin juin.
- Madame SANDER rappelle que la commune organise une manifestation dans le cadre d'Octobre Rose le 8 octobre 2022 et que la présence des élus est souhaitée pour l'encadrement des activités.
- Cimetière :
 - ✓ Une nouvelle plaque pour le monument aux morts a été commandée
 - ✓ Suite à des problèmes de pression d'eau sur le robinet dans la nouvelle extension du cimetière, l'entreprise qui a réalisé les travaux a été avisée
- Monsieur DUMORTIER informe les membres du conseil que l'affouage a été attribué
- Jeunesse et Sports :
 - ✓ le club de Handball de Franois accède à la nationale 3 masculine pour le championnat 2022/2023
 - ✓ Un tournoi de football féminin sera organisé le 18 juin 2022 sur le terrain de la commune de Franois
 - ✓ Une réunion a été organisée avec les responsables du club de football concernant la mise aux normes des vestiaires. Une réflexion est en cours.
- La commission Relation Publique prépare actuellement le forum des associations qui se déroulera au mois de septembre 2022.
- Madame PRALON fait part du projet de deux parents qui développent un pédibus (accompagnement à pied des enfants vers l'école) pour la rentrée de septembre 2022.
- Voirie :
 - ✓ Un arrêt de bus a été demandé par des administrés sur le Rond Point Route de Besançon. Un projet est en cours d'étude par GBM. Les membres du conseil sont réticents par rapport à la sécurité. Le nom proposé pour cet arrêt : Combe Perrot
 - ✓ Suite à des problèmes récurrents de stationnement des parents sur l'arrêt de bus de l'école, un nouveau marquage va être réalisé et un poteau d'arrêt de bus va être installé.
 - ✓ Marine PRALON demande s'il est possible d'étudier l'aménagement du Rond Point sur la RD11 pour mettre en avant le nom de Franois ou une symbolique de la commune
- Les travaux d'assainissement d'enfouissement des réseaux initialement prévus en 2022 sont reportés à une date ultérieure.
- La commission de contrôle des listes électorales s'est réunie le 19 mai 2022.
- La commune va accueillir un spectacle dans le cadre du Grand8 2022/2023 le week-end du 25-26 février 2023

- Monsieur le Maire informe les conseillers que le prochain conseil municipal se tiendra le 4 juillet 2022 à 14h00 en présence de la classe de CM2 de l'école élémentaire de Franois.

Liste des délibérations du 23 mai 2022

N° 2022/042 : Désignation du secrétaire de séance

N° 2022/043 : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 4 avril 2022

N° 2022/044 : Délégation de signature depuis la dernière séance du conseil

N° 2022/045 : Attribution de subventions

N° 2022/046 : Validation du rapport de la Clect – Bonus soutenabilité voirie

N° 2022/047 : Fixation de frais de fourrière à véhicules

N° 2022/048 : Adhésion à la SPL Mobilité Bourgogne Franche Comté

N° 2022/049 : Choix du prestataire pour le remplacement de la chaudière du bâtiment collectif situé au 4 rue de l'Eglise

N° 2022/050 : Choix du prestataire pour la rénovation de la salle de bain d'un appartement situé dans le bâtiment collectif du 4 rue de l'Eglise